ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de l'académie de Limoges

-**VU** le Code général de la fonction publique ;

-**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

ARRETE

Article 1er. -Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de SAENES au titre de l'année 2023 (5 possibilités) :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	MARSAC Muriel	Rectorat Limoges
2	DENIS Manuella	Université Limoges
3	BEULE Didier	Lycée Gay Lussac Limoges
4	MARQUET Christelle	DSDEN Limoges
5	MINGOUT Florence	Lycée Auguste Renoir Limoges

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 6 juin 2023

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie

Ivan GUILBAULT